



La Lettre de l'OCIM

Musées, Patrimoine et Culture scientifiques et techniques

130 | 2010
juillet - août 2010

Scénographe d'exposition, une profession en quête d'espace

Olivier Soichot



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ocim/139>

DOI : 10.4000/ocim.139

ISSN : 2108-646X

Éditeur

OCIM

Édition imprimée

Date de publication : 1 juillet 2010

Pagination : 36-40

ISSN : 0994-1908

Référence électronique

Olivier Soichot, « Scénographe d'exposition, une profession en quête d'espace », *La Lettre de l'OCIM* [En ligne], 130 | 2010, mis en ligne le 01 juillet 2012, consulté le 10 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/ocim/139> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ocim.139>

Tous droits réservés

Scénographe d'exposition, une profession en quête d'espace

Parfois encore mal connu d'une partie des professionnels de musées et largement ignoré du grand public, le métier de scénographe d'exposition incarne une discipline qui, compte tenu de sa genèse récente et de la pluralité des profils qu'elle regroupe, s'interroge sur la définition de son cadre d'intervention. Dans cette perspective, l'association Scénographes, créée en 2007, cherche, comme nous l'explique sa présidente Marianne Klapisch, à mieux faire exister la profession.

Comment est née l'idée de créer l'association ?

Tout a commencé sous l'impulsion de Jean-Jacques Bravo, fondateur de l'agence Mostra. À l'époque, lui et d'autres scénographes comme Nathalie Crinière et moi-même avons répondu gratuitement à un concours lancé par le musée des Confluences. Tout le monde avait mis beaucoup d'énergie dans ce projet et certains d'entre nous ont finalement eu la chance d'être lauréats. Pour autant, nous étions tous aussi passablement agacés de constater qu'un musée de cette envergure ne prévoit aucune indemnité pour les esquisses fournies par les candidats. Avec Jean-Jacques Bravo et Nathalie Crinière, on a donc commencé à parler du problème entre nous, en se disant qu'à terme, ce genre de pratique risquait de mettre les scénographes sur la paille et qu'il fallait réagir. Ainsi, chacun a commencé à en parler à d'autres scénographes qu'il connaissait pour échanger des propos puis pour essayer de se réunir de manière informelle. Au départ, l'idée était de rédiger une lettre ouverte adressée aux maîtres d'ouvrage pour faire comprendre que ce n'était pas normal de ne pas indemniser les scénographes proposant un projet de conception. Au bout de quelques réunions, on s'est pourtant vite rendu compte que nos réflexions dépassaient largement le cadre d'une simple revendication indignée. En mettant nos différentes expériences en commun, on s'est en effet aperçu que le métier de scénographe d'exposition n'était finalement pas bien dessiné. Du coup, faute de cadre, on ne travaillait pas toujours dans les bonnes conditions. À partir de là et voyant que nos échanges débouchaient sur des réflexions importantes, on s'est dit que l'idée de créer une association était une bonne solution pour nous permettre de continuer à échanger sur la profession. Un petit noyau d'une dizaine de personnes a donc commencé à se constituer et l'on s'est dit que monter une association impliquait d'avoir une personne référente capable de faire le lien entre nous. On s'est donc mis à chercher une coordinatrice pour nous assister. Aujourd'hui, c'est Anne Bourdais qui est en charge de ce rôle.

Combien de membres compte aujourd'hui l'association ?

Nous sommes actuellement une petite soixantaine. Il est très difficile de dire ce que représente ce chiffre par rapport au nombre de professionnels en France car le métier n'a pas encore de vrais contours et donc tout le monde peut se prétendre scénographe. Pour faire simple, on va dire que la plupart des scénographes membres de l'association ont au moins 70 % de leur activité qui touche à la scénographie. À mon avis, pour ceux dont la scénographie est vraiment le cœur de l'activité, je dirais qu'on représente au moins 60 à 70 % de la profession.

Qu'est-ce qui vous distingue de l'Union des Scénographes (UDS) ?

L'UDS est un syndicat national qui s'est créé en 1996 et qui comporte trois branches distinctes d'activités : les scénographes de théâtre d'abord, qui, au fil des années, ont réussi à devenir une vraie force et à vraiment bien cerner les contours de leur profession, leur permettant aujourd'hui de travailler efficacement avec les directeurs de théâtre ; les scénographes d'équipement ensuite, qui, eux aussi, sont parvenus à structurer progressivement leur secteur et à se faire reconnaître, notamment vis-à-vis des pouvoirs publics ; et enfin les scénographes d'expositions et de musées. À l'inverse des deux premiers corps de métier, cette troisième branche restait un peu vide et dès le début de nos réflexions, Guy-Claude François, membre de l'UDS et par ailleurs toujours adhérent de l'association, avait proposé qu'on reprenne cette case laissée vacante pour essayer de la développer. Après concertation, on a néanmoins considéré que notre mouvement devait d'abord se structurer en amont, définir ses objectifs, avant de penser à rejoindre éventuellement l'UDS.



Le stand de l'association Scénographes
lors du SIMESITEM 2010
© DR

Quels sont vos rapports avec l'UDS ?

D'abord, nous ne sommes pas du tout en concurrence, au contraire. En attendant de nous doter d'un site Internet, l'UDS relaye d'ailleurs nos informations sur son portail en ligne. Certains de nos adhérents sont également membres du syndicat. Bref, l'un n'empêche pas l'autre. On travaille donc en collaboration. Au départ, comme je le disais, l'association s'est créée sur fond de revendication puisqu'il s'agissait de demander une indemnité par rapport à des marchés publics. Cette démarche reste au cœur de l'association. Par rapport aux scénographes de théâtre et d'équipement, il y a donc une vraie spécificité. Pour eux, l'accès à la commande est complètement différent. Cela passe en général par des directeurs techniques. Il s'agit donc surtout d'une logique de réseaux et pas d'une logique d'appels d'offres comme c'est le cas pour les scénographes d'exposition.

Comment pourrait-on définir le but de l'association ?

C'est assez simple : il s'agit vraiment de chercher à « professionnaliser la profession ». Encore faut-il réussir à définir le cadre précis de notre métier, c'est-à-dire en tracer les exacts contours. C'est pour cela que l'association a entamé depuis sa création un vrai travail en profondeur, matérialisé notamment par la rédaction d'une charte. Notre démarche est toujours de travailler la main tendue vers les maîtres d'ouvrage, pour les aider à mieux travailler avec nous. Au-delà de ce premier objectif, l'association cherche aussi à faire connaître et reconnaître la profession par tous les moyens, et notamment auprès du grand public. Il y a en effet une vraie méconnaissance du métier. Ainsi, l'année dernière, on a fait réaliser un petit documentaire interview

à la sortie des grands musées parisiens où l'on demandait aux gens de citer qui avait travaillé sur l'exposition. Résultat : on a tout entendu sauf le mot de scénographe ! Cela montre bien que le grand public ne sait pas qu'il y a des gens pour concevoir l'exposition, en dessiner les parcours ou les vitrines, pour définir l'ambiance... Pour nous, cette notion de reconnaissance est très importante. Cela passe en partie par les journalistes. Quand on lit un article sur une pièce de théâtre ou sur un film, on voit bien en effet qu'ils savent qu'il s'agit d'un travail d'équipe avec un metteur en scène, un chef décorateur... Il y a donc cette éducation qui est faite sur un certain nombre de domaines mais dans le cas d'une exposition, les médias ne parlent généralement que du contenu. En fait, ils sentent bien qu'il s'est passé quelque chose autour de la mise en espace mais ils n'ont pas l'œil pour le décrypter ou alors on imagine que cela n'intéresse personne. Du coup, comme notre métier n'est pas relayé, personne ne s'y intéresse vraiment et on aimerait bien que cela progresse un peu.

Vous parlez d'une méconnaissance de la profession au niveau du grand public et des médias. Et au niveau des professionnels de musées, n'existe-t-elle pas aussi ?

Cela peut arriver, en effet. Cela dit, en général, le contenu des expositions est « tenu » par le maître d'ouvrage, donc il le connaît. Ce n'est donc pas là que peut se poser cette méconnaissance. En fait, c'est plutôt sur le cœur de notre métier, c'est-à-dire sur la mise en espace que peut se produire le problème. Ainsi, il en va d'un maître d'ouvrage qui n'a pas finalisé son programme scientifique et qui pense que c'est dans la mission de base du scénographe d'écrire le contenu ! En fait, il y a différents scénarios.

Comment expliquer que le cadre actuel, notamment juridique, soit si mal adapté aux réalités du métier de scénographe d'exposition ?

D'abord, il faut bien voir qu'il s'agit d'un métier assez récent. Même si l'on n'est pas tous d'accord sur ses origines exactes, l'explosion du métier de scénographe date en effet globalement des années 1970. C'est l'époque des grands travaux avec le chantier de la Villette, de la Cité des Sciences ou du centre Beaubourg. C'est à ce moment-là que les plus anciens de l'association ont fait leurs armes. Ce qui se passe, c'est que depuis cette époque, on a toujours été assimilé à la loi de maîtrise d'œuvre publique dite loi MOP. Ainsi, c'est comme si la scénographie d'exposition était considérée comme une sous-branche de l'architecture. Dans les faits, on voit pourtant qu'on ne rentre pas rigoureusement dans le même cadre. Pour autant, personne n'a pris le soin de se pencher sur la question. Alors bien sûr, il y a eu des évolutions comme les marchés publics à procédure adaptée (MAPA) qui ont permis d'assouplir les conditions d'exécution des missions du scénographe d'exposition. Cela dit, tout le monde s'approprie un peu ces aménagements à sa façon mais sans vraiment s'adapter complètement aux spécificités de notre métier. Il y a donc encore tout un travail à faire mais comme c'est un secteur niche, tous ces aspects restent encore largement méconnus au niveau de l'État et des collectivités. C'est d'ailleurs dans ce sens que nous avons décidé de rédiger une charte des scénographes d'exposition.

Quelle est la teneur de cette charte ?

Je dirais qu'elle essaie de synthétiser les fondamentaux de la profession. En six pages, on a ainsi cherché à définir aussi clairement que possible les notions de scénographe, d'exposition ou encore de programme muséographique ou projet scientifique et culturel (PSC) selon les cas. Pour ne pas trop alourdir la rédaction de ce document, on a aussi élaboré des fiches d'application complémentaires, présentées pour la première fois cette année à l'occasion du SITESITEM. Destinées aux scénographes et notamment aux jeunes qui débutent dans la profession, mais aussi à tous les acteurs impliqués dans des projets muséographiques, et bien évidemment aux maîtres d'ouvrages, ces fiches entrent un peu plus en détails sur des points particuliers. Ainsi, une fiche tente de définir ce qu'est un bon programme de contenu. Une autre traite des modalités de consultation du scénographe. L'objectif est de permettre à un maître d'ouvrage de bien réfléchir en amont avant de lancer une consultation lui permettant d'obtenir le choix d'un scénographe répondant le plus possible à ses ambitions, qu'elles soient conceptuelles, esthétiques, humaines... Dans une autre fiche d'application, on aborde aussi la question des missions et phases d'études, selon la

typologie des projets. Enfin, d'autres fiches traitent spécifiquement des questions de droits d'auteurs, des modes de rémunérations, des assurances ou encore des procédures en conception réalisation ⁽¹⁾.

Pour cette dernière thématique, vous avez même consacré un atelier débat à l'occasion du SITESITEM 2010...

En effet, c'est un thème qu'on a identifié il n'y a pas très longtemps mais sur lequel on a tous constaté que cela soulevait un certain nombre de questions qu'on a commencées à aborder au SITESITEM. En fait, il y a de plus en plus de procédures en conception réalisation parce qu'elles permettent aux maîtres d'ouvrage de raccourcir les délais. D'un autre côté, cela induit des questions importantes pour le scénographe, notamment en termes de responsabilités juridiques. Dans ce type de pratiques, le scénographe devient en effet lui-même un peu entrepreneur. Du coup, sur un plan légal, comment peut-il se positionner par rapport aux autres prestataires répondant au marché pour ne pas à avoir à assumer seul la responsabilité du projet ? Au sein même de l'association, les avis sont partagés concernant ces procédures en conception réalisation. De toute façon, le but n'est pas de les condamner sans appel mais vraiment de travailler avec des experts pour juger de leur pertinence en regard de notre activité.

Comment les maîtres d'ouvrage accueillent-ils vos initiatives ? Le dialogue est-il compliqué avec eux ?

Globalement, les relations que l'on a avec eux se passent bien. Il faut dire que l'association cherche à les impliquer le plus possible dans ses réflexions. Ce fut le cas encore cette année au SITESITEM lors de l'atelier débat. Pour la rédaction et la relecture de la charte, nous avons aussi sollicité plusieurs maîtres d'ouvrage. Avec eux, c'est donc vraiment un travail de collaboration. D'ailleurs, quand on a commencé au début à les contacter, ce fut une belle surprise de voir que la plupart étaient très réceptifs et plutôt très contents qu'on prenne les choses en main pour définir le métier de scénographe d'exposition car eux aussi pâtissent du manque de définition. Aujourd'hui, beaucoup de maîtres d'ouvrage continuent à relayer la parole de l'association en diffusant la charte, les fiches d'application... Par contre, c'est vrai que nos rapports sont parfois plus tendus avec eux par rapport au travail que l'on mène sur les appels d'offres. Au sein de l'association, nous avons en effet monté une cellule de veille recensant les consultations douteuses, c'est-à-dire celles proposant des esquisses non indemnisées ou avec des prestations mal définies, ou un programme imprécis. Pour ce type de consultations, l'association se charge d'envoyer un courrier au rédacteur responsable pour l'aider à « mieux » rédiger

son annonce. Dans 20 à 25 % des cas, notre demande est entendue. Pour le reste, cela finit souvent par des échanges de lettres où les intéressés ne sont pas très contents d'avoir l'association en face d'eux. Disons qu'il s'agit souvent d'un problème d'ignorance de leur part mais parfois, il faut avouer qu'il y a aussi un peu de mauvaise foi.

Au-delà de la charte et des fiches d'application, que propose concrètement l'association en termes d'actions pour ses adhérents ?

L'association propose à ses membres de participer à des jurys de scénographie. Jusqu'à présent, quand il y a des concours avec des jurys comme par exemple pour un concours d'architecture, il y a souvent des invités qui sont là, pas forcément à titre de votant mais à titre consultatif. Ainsi, on invite souvent des architectes mais rarement des scénographes. C'est une pratique qu'on aimerait bien changer. Le regard d'un scénographe n'est pas le même que celui d'un architecte sur le choix d'un équipement muséographique. J'ai moi-même participé à un jury et j'étais la seule à défendre l'idée que les gens venaient aussi pour voir l'intérieur du musée parce que sinon, tous les élus locaux se laissaient transporter uniquement par l'architecture et ne tenaient absolument pas compte de ce qui allait se passer dans le bâtiment. Avoir des professionnels de la scénographie d'exposition dans un jury, c'est donc aussi avoir un regard critique permettant de sensibiliser à la mise en scène intérieure. Parallèlement, l'association propose aussi des formations à ses adhérents. Pour l'instant, on a toute une série de formations sur les assurances, sur les droits d'auteur, et puis on va essayer de développer une autre série de formations sur les outils multimédia, sur les techniques de projection individuelles ou encore sur les handicaps, qui est un domaine fort aujourd'hui dans la conception des parcours scénographiques. L'idée est vraiment de développer de plus en plus de formations avec les nombreux experts qui nous accompagnent, soit des entreprises partenaires, soit des intervenants comme une avocate spécialisée en droits d'auteur, un professeur de droit spécialisé en assurances...

Quel état des lieux de cette profession dressez-vous ?

Ce n'est pas très évident de répondre car, en France, la profession rassemble un certain nombre de profils très différents. Au sein même de l'association, je constate qu'on est tous arrivés à la scénographie par des voies différentes. Certains sont architectes de formation, d'autres sont designers, d'autres encore viennent des Beaux-Arts... Alors après, va-t-on aller vers des formations spécifiques permettant de définir plus clairement des profils dans la profession ? Je pense que c'est un peu tôt pour le dire. Il faut d'abord qu'on arrive à bien dessiner les contours du métier et après on verra comment les plus jeunes y accèdent,

mais pour l'instant, cela me semble un peu prématuré d'imaginer créer une vraie filière spécifique.

Architectes, designers, ou encore artistes issus du monde des Beaux-Arts, on voit que la scénographie d'exposition regroupe une série d'acteurs très différents, aux compétences et savoir-faire très divers. N'est-ce pas un peu utopique ou compliqué de vouloir rassembler une telle diversité de profils sous une seule et même identité et dénomination ?

Compliqué, sûrement, utopique, je ne pense pas. Nous avons tous des formations différentes, mais nous pratiquons le même métier. Au sein de l'association, ce qui nous regroupe, c'est justement cette pratique commune de la scénographie d'expositions temporaires et permanentes. Nos différences font la richesse de nos « styles » différents, mais nous travaillons dans les mêmes cadres et avons les mêmes nécessités. Il me semble que pour la plupart des thèmes, et au vu du travail que nous avons effectué en deux ans, nous sommes d'ailleurs relativement d'accord sur la majorité des thématiques.

Existe-il une définition propre pour la scénographie d'exposition par rapport à la scénographie en général ? Existe-t-il d'ailleurs une définition officielle ?

Cette question de terminologie fait l'objet d'un grand débat qui n'est pas du tout clos au sein de l'association. Il faut dire qu'un certain nombre d'entre nous se définissaient au départ comme muséographes. Lorsqu'on a commencé à se regrouper, on a donc finalement presque plus débattu du terme « muséographe » que de celui de « scénographe ». Au final, la décision qui a été adoptée a été de s'appeler « scénographes d'expositions temporaires et permanentes » et de ne pas se nommer muséographe car c'est un terme que revendiquent plusieurs personnes : ceux qui font des installations pérennes, ceux qu'on appelle médiateurs de contenu mais qui continuent de s'appeler muséographe, c'est-à-dire ceux qui nous préparent les contenus pour qu'on les mette en scène, et un troisième versant qui concerne les architectes chargés de construire des bâtiments à destination muséale. Cela fait beaucoup de monde sur le même mot. Mais au-delà du débat purement terminologique, cette question d'appellation pose surtout un vrai problème quand on répond à des appels d'offres et à chaque fois que le terme « muséographe » apparaît dans le libellé de l'annonce, cela implique une discussion avec la personne qui a rédigé l'annonce car on ne sait pas si le terme en question renvoie au contenu, à l'élaboration d'une installation pérenne ou à la construction d'un bâtiment. Partant de là, on a décidé d'abandonner, du moins pour l'instant, ce terme en attendant que le débat à ce propos soit clos.

Vous définissez-vous comme artisans ou artistes ?

Nous sommes des concepteurs d'œuvres originales, au même titre que des designers, ou des architectes... Des artistes qui répondent à un cahier des charges, qui conçoivent une oeuvre originale en réponse à une demande, qui, je le répète, doit être bien formulée !

Quels sont les enjeux à venir pour l'association ?

Il faut d'abord souligner qu'il y a beaucoup d'attentes comme on a pu s'en rendre compte encore cette année au SIMESITEM. Même si la scénographie d'exposition reste un micro domaine, on représente en effet une masse financière de prescription dans l'année qui n'est pas négligeable. Du coup, notre champ de réflexion intéresse beaucoup les professionnels. Dans les années à venir, l'objectif pour nous est donc de réussir à remonter suffisamment haut au niveau des pouvoirs publics, d'abord par rapport au ministère de la Culture et peut être à la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques (MIQCP), pour parvenir à se faire connaître et peut-être réussir à identifier un nouveau secteur d'activité où la loi MOP serait plus adaptée aux projets de scénographie.

Enfin, le nerf de la guerre pour l'association, c'est aussi réussir à trouver des financements car on ne fonctionne qu'avec les cotisations de nos adhérents, ce qui n'est pas suffisant. On espère donc trouver des crédits pour développer des activités de colloques par exemple, afin de devenir une force de proposition et de réflexion encore plus active. Il y a beaucoup de thèmes sur lesquels nous souhaitons débattre.

Entretien réalisé par Olivier Soichot

Notes

(1) Pour se procurer la charte et les fiches pratiques réalisées par l'association Scénographes, adresser un message à : scenographes@gmail.com